



25 FEV. 2026

Avis aux exportateurs des déchets cartons

*_*_*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017), les déchets de papier et de carton sont soumis à restriction quantitative à l'exportation.

Dans ce cadre, le Ministre de l'Industrie et du Commerce prévoit octroyer au titre de 2026 un contingent à l'exportation d'un volume de **15 000 tonnes** de déchets carton.

Les exportateurs souhaitant bénéficier de quotes-parts au titre de ce contingent sont invités à déposer leurs demandes conformément aux procédures en vigueur, qu'ils doivent adresser, au plus tard le 6 mars 2026 à 16h00, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets cartons jusqu'au 31 Décembre 2026 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Les copies des factures de ventes locales visées par les producteurs locaux ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets carton, objet de la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2023-2024-2025, selon le modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2025 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de manque de pièces exigées ou dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le 31 décembre 2026 ;
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



ANNEXE 1

QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS CARTONS

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES

DESIGNATION DU PRODUIT :

NOMENCLATURE DOUANIERE :

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2023							
TOTAL 2023							
2024							
TOTAL 2024							
2025							
TOTAL 2025							
TOTAL							

- **Pièces justificatives à joindre** : copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ;
- Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.



Signature et Cachet de l'exportateur

ANNEXE 3

COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :

Fonction :

N° de tél Fixe :

N° de tél Portable :

N° de Fax :

Adresse e-mail :

Signature et Cachet de l'exportateur

